

DELIBERATION N° DAJAP/2023/480

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321928-DE-1-1 Date de réception en préfecture le 26 décembre 2023 Publié le 26 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023 LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Valérie LETARD, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUFS, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Josyane BRIDOUX.

Absent(e)(s): Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Mickaël HIRAUX, Anne VANPEENE.

OBJET: Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs.

Vu le rapport DAJAP/2023/480

Vu le rectificatif ci-annexé,

DECIDE à l'unanimité:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4° alinéa de l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-joint repris en annexe 1 du rectificatif;
- de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) de la personnalité qualifiée reprise au tableau ci-joint en annexe 2.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 46.

63 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Monsieur LEDOUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame TONNERRE-DESMET.

Madame DEROEUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation, La responsable du Service assemblées et contrôle de la légalité Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Vanessa VUJCIC



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD REUNION DU 18 DECEMBRE 2023

RECTIFICATIF AU RAPPORT N° DAJAP/2023/480

Objet du rapport : Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs.

Deux Conseillers départementaux ont exprimé au Président du Département leur souhait de ne plus représenter le Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de Partenord Habitat.

Un Conseiller départemental a exprimé au Président du Département son souhait de ne plus représenter le Conseil départemental au sein du comité syndical du syndicat mixte Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

Le présent rectificatif a donc pour objet de remplacer ces représentants.

Il convient de modifier le corps du rapport et son annexe 1.

Modification du texte du rapport :

Au sein de la partie I « Représentation du Département pour siéger au sein de différents organismes », il est ajouté le paragraphe suivant :

« - Conseil d'administration de Partenord Habitat

En application de l'article R.421-4 du code de la construction et de l'habitation, le nombre de membres du conseil d'administration de l'office public de l'habitat (OPH) Partenord Habitat a été fixé à 27 par la délibération du Conseil départemental N° DAJAP/2021/239 en date du 1er juillet 2021 qui en fixe la composition.

A cette occasion, le Conseil départemental a été appelé à désigner 6 représentants pris en son sein, 9 personnalités qualifiées qui ont aussi la qualité de représentants de la collectivité de rattachement mais qui ne sont des conseillers départementaux, dont 3 élus d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI du ressort de l'office autres que le Département et 2 représentants des associations ayant pour objet l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

Considérant que Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE et Madame Caroline SANCHEZ ont exprimé le souhait de ne plus représenter le Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de Partenord Habitat, il convient de procéder à leur remplacement.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission Permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations.

- Comité syndical du syndicat mixte Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

Le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale est un syndicat mixte ayant pour objet l'élaboration de documents structurants, de coordination, de mutualisation et de pilotage entre les EPCI membres.

Le Département est membre à part entière du pôle métropolitain. Le Conseil départemental désigne deux représentants au sein du comité syndical du PMCO et le Président désigne son représentant au sein de la Conférence des Présidents.

Considérant que Monsieur Paul CHRISTOPHE a exprimé le souhait de ne plus représenter le Conseil départemental au sein du comité syndical, il convient de procéder à son remplacement.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission Permanente du Conseil départemental de procéder à cette désignation.

Dispositif

Le deuxième alinéa des propositions de décisions est modifié comme suit :

 de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau repris en annexe 1 du présent rectificatif;

> Christian POIRET Président du Département

Nom Organisme	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants à désigner à la Commission permanente du 18 décembre 2023
		Représentants du Conseil départemental	Représentantes du Conseil départemental	
	Commission Consultative de l'Environnement pour les Aérodromes de Lille-Lesquin	Titulaire 1 représentant à désigner	Titulaire Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	1 représentant à désigner
Commission Consultative de l'Environnement		Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	Suppléante <u>Frédérique SEELS</u>	1 représentant à désigner
TENVIOLITEMENT		Représentants du Conseil départemental	Représentants du Conseil départemental	
	Commission Consultative de l'Environnement pour les Aérodromes de Lille-Marcq-en-Baroeul	Titulaire 1 représentant à désigner	Titulaire Loïc CATHELAIN	<u>1 représentant à désigner</u>
	33	Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	Suppléante <u>Marie CHAMPAULT</u>	1 représentant à désigner

Nom Organisme	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants à désigner à la Commission permanente du 18 décembre 2023
	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité « Littoral Nord »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	1 représentant à désigner 1 représentant à désigner
Comité de pilotage des Plans d'Action	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité « Aire Urbaine Centrale »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	1 représentant à désigner 1 représentant à désigner
en matière de Mobilité Solidaire	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité « Hainaut-Cambrésis-Thiérache »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	1 représentant à désigner 1 représentant à désigner
	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité de l'« Arrageois »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	1 représentant à désigner 1 représentant à désigner

Nom Organisme	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants à désigner à la Commission permanente du 18 décembre 2023
	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité « Littoral Nord »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	1 représentant à désigner 1 représentant à désigner
Comité de pilotage des Contrats	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité « Aire Urbaine Centrale »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	1 représentant à désigner 1 représentant à désigner
Opérationnels de Mobilité	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité « Hainaut-Cambrésis-Thiérache »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	1 représentant à désigner 1 représentant à désigner
	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité de l'« Arrageois »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	1 représentant à désigner 1 représentant à désigner

Nom Organisme Nom Instance Représentations nécessaires Représentants désignés à la Com	orésentants à désigner Commission permanente du 18 décembre 2023
Représentants du Conseil départemental Titulaires 10 représentants à désigner NORDSEM - Société d'économie mixte locale d'aménagement pour les territoires du Nord Conseil d'administration Représentants du Conseil départemental Titulaires SIEGLER Nicolas CATHELAIN Loic CLERC Sylvie DETAVERNIER Jean-Luc BRICOUT Frédéric BELLEVAL Valentin VERFAILLIE Jean-Noël LEBLANC Nicolas 1 représent	sentant à désigner sentant à désigner

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants à désigner à la Commission permanente du 18 décembre 2023
Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols Hauts-de-France	Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols Hauts-de-France	Représentant du Département Titulaire 1 représentant à désigner	<u>1 représentant à désigner</u>
EPINORPA-Etablissement public de	Commission chargée de l'évaluation, des finances de l'EPINORPA et du suivi des comptes sociaux de Maisons et Cités et ses filiales	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée à désigner	1 personnalité qualifiée à désigner
gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais	Commission chargée du suivi de la gestion locative (relations avec les locataires, suivi des attributions)	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée à désigner	1 personnalité qualifiée à désigner

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants à désigner à la Commission permanente du 18 décembre 2023
Office Public de l'Habitat PARTENORD Habitat	Conseil d'administration	Représentants du Conseil Départemental Titulaires 6 représentants Personnalités qualifiées Titulaires 9 représentants	Représentants du Conseil Départemental Titulaires BECUE Doriane SANCHEZ Caroline ARLABOSSE Martine SIEGLER Nicolas VERFAILLIE Jean-Noël BEAUCHAMP Charles Personnalités qualifiées Titulaires ROBERT Sylvie LALY Marie-Charles GRANDAME Jean-Marcel POYART Alain DEL PIERO Françoise COLOMB Dany PILLIEZ Marc ONRAET Nicolas DESRUMAU Jean	1 représentant à désigner 1 représentant à désigner
		Représentants des associations Titulaires 2 représentants	Représentants des associations PATIN Jacques WAXIN Véronique	
PMCO-Syndicat mixte Pôle Métropolitain de la Côte-d'Opale	Comité Syndical	Représentants du Conseil Départemental Titulaires 2 représentants	Représentants du Conseil Départemental Titulaire ARLABOSSE Martine CHRISTOPHE Paul	1 représentant à désigner

Nom Organisme	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 18 décembre 2023
		Représentants du Conseil départemental	Représentantes du Conseil départemental	
	Commission Consultative de l'Environnement pour les Aérodromes de Lille-Lesquin	Titulaire 1 représentant à désigner	Titulaire Charlotte PARMENTIER-LECOCQ	Charlotte PARMENTIER-LECOCQ
Commission Consultative de l'Environnement		Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	Suppléante <u>Frédérique SEELS</u>	François-Xavier CADART
TENVIOLITIENTE		Représentants du Conseil départemental	Représentants du Conseil départemental	
	Commission Consultative de l'Environnement pour les Aérodromes de Lille-Marcq-en-Baroeul	Titulaire 1 représentant à désigner	Titulaire Loïc CATHELAIN	Loïc CATHELAIN
		Suppléant <u>1 représentant à désigner</u>	Suppléante <u>Marie CHAMPAULT</u>	Marie CHAMPAULT

Représentants du Conseil départemental Titulaires 10 représentants à désigner Titulaires SIEGLER Nicolas CATHELAIN Loïc CLERC Sylvie DETAVERNIER Jean-Luc BRICOUT Frédéric BELLEVAL Valentin VERFAILLIE Jean-Noël LEBLANC Nicolas BARTHOLOMEUS Grégory GOKEL Julien CONEL Julien CREALIME Mishelle	Nom Organisme	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 18 décembre 2023
GREAUME MICHEILE GREAUME Michelle	mixte locale d'aménagement pour	Conseil d'administration	départemental Titulaires	départemental Titulaires SIEGLER Nicolas CATHELAIN Loïc CLERC Sylvie DETAVERNIER Jean-Luc BRICOUT Frédéric BELLEVAL Valentin VERFAILLIE Jean-Noël LEBLANC Nicolas BARTHOLOMEUS Grégory GOKEL Julien	SIEGLER Nicolas CATHELAIN Loïc CLERC Sylvie BRICOUT Frédéric BELLEVAL Valentin VERFAILLIE Jean-Noël LEBLANC Nicolas BARTHOLOMEUS Grégory

Nom Organismes	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés à la Commission permanente du 18 décembre 2023
Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols Hauts-de-France	Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols Hauts-de-France	Représentant du Département Titulaire 1 représentant à désigner	Christian POIRET
EPINORPA-Etablissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais	Commission chargée de l'évaluation, des finances de l'EPINORPA et du suivi des comptes sociaux de Maisons et Cités et ses filiales	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée à désigner	Jean-Pierre DECOOL
gestion inimobiliere du Nord-Pas-de-Calais	Commission chargée du suivi de la gestion locative (relations avec les locataires, suivi des attributions)	Personnalité qualifiée Titulaire 1 personnalité qualifiée à désigner	Robert FAUVEZ

Nom Organisme	Nom Instance	Représentations nécessaires	Représentants désignés	Représentants désignés à la Commission permanente du 18 décembre 2023
Office Public de l'Habitat PARTENORD Habitat	Conseil d'administration	Représentant du Conseil Départemental Titulaires 6 représentants Personnalités qualifiées Titulaires 9 représentants	Représentant du Conseil Départemental Titulaires BECUE Doriane SANCHEZ Caroline ARLABOSSE Martine SIEGLER Nicolas VERFAILLIE Jean-Noël BEAUCHAMP Charles Personnalités qualifiées Titulaires ROBERT Sylvie LALY Marie-Charles GRANDAME Jean-Marcel POYART Alain DEL PIERO Françoise COLOMB Dany PILLIEZ Marc ONRAET Nicolas DESRUMAU Jean	Reste inchangée LETARD Valérie Reste inchangée Reste inchangé BELLEVAL Valentin Reste inchangé Reste inchangée Reste inchangée Reste inchangé
		Représentants des associations Titulaires 2 représentants	Représentants des associations PATIN Jacques WAXIN Véronique	Reste inchangé Reste inchangée
PMCO-Syndicat mixte Pôle Métropolitain de la Côte-d'Opale	Comité Syndical	Représentant du Conseil Départemental Titulaires 2 représentants	Représentant du Conseil Départemental Titulaire ARLABOSSE Martine CHRISTOPHE Paul	Reste inchangée Mickaël HIRAUX

Nom Organisme	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés à la Commission permanente du 18 décembre 2023
	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité « Littoral Nord »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	décision reportée décision reportée
Comité de pilotage des Plan d'Action	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité « Aire Urbaine Centrale »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	décision reportée décision reportée
en matière de Mobilité Solidaire	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité « Hainaut-Cambrésis-Thiérache »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	décision reportée décision reportée
	Comité de pilotage du Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité de l'« Arrageois »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	décision reportée décision reportée

Nom Organisme	Nom Instances	Représentations nécessaires	Représentants désignés à la Commission permanente du 18 décembre 2023
	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité « Littoral Nord »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	décision reportée décision reportée
Comité de pilotage des Contrats	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité « Aire Urbaine Centrale »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	décision reportée décision reportée
Opérationnels de Mobilité	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité « Hainaut-Cambrésis-Thiérache »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	décision reportée décision reportée
	Comité de pilotage du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité de l'« Arrageois »	Représentants du Département Titulaire 1 représentant à désigner Suppléant 1 représentant à désigner	décision reportée décision reportée

Annexe 2 DAJAP/2023/480

PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS COMPRENANT UNE OU DEUX PERSONNALITES QUALIFIEES

Nom Organisme	Nom Instance	Représentation nécessaire	Représentant désigné	Représentant désigné à la Commission permanente du 18 décembre 2023
ROUBAIX - Collège Public Théodore MONOD	Conseil d'administration	1ère Personnalité qualifiée Désignée par le DASEN	1ère Personnalité qualifiée <u>Véronique TIBONNIER</u>	Requiert un avis Farid TEBBI

Nb : 1 Personnalité qualifiée à désigner

La personnalité qualifiée est désignée par le Directeur académique, après avis de la Commission Permanente du Conseil départemental. Cet avis ne lie pas le DASEN.

Nb : 2 Personnalités qualifiées à désigner

La première personnalité qualifiée est désignée par l'Académie de Lille (DSDEN/DEVE), sur proposition du chef d'établissement.

La deuxième personnalité qualifiée est désignée par le Département du Nord sur proposition des Conseillers départementaux du canton.



RAPPORT N° DAJAP/2023/480

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 18 décembre 2023

OBJET: Désignations des représentants du Département au sein des instances ou des organismes extérieurs

L'article L.3121-23 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. ».

I - Représentation du Département pour siéger au sein de différents organismes

- <u>La Commission Consultative de l'Environnement pour les Aérodromes de Lille-Lesquin et de Lille-Marcq-en-Barœul</u>

Les Commissions consultatives de l'environnement (CCE) sont chargées de se prononcer sur toute question d'importance relative à l'exploitation ou à l'aménagement d'un aérodrome qui pourrait avoir une influence sur les secteurs affectés par le bruit et sont l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines des aéroports.

Ces commissions sont régies par les articles L.571-13 et R.571-70 et suivants du Code de l'Environnement.

A l'occasion du renouvellement du mandat des membres du collège des associations et des professions aéronautiques de la Commission consultative de l'environnement des aérodromes de Lille-Lesquin et Lille-Marcq-en-Baroeul, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord, a par un courrier en date du 06 septembre 2023, sollicité le renouvellement de la désignation des représentants du Conseil départemental.

En application des dispositions de l'article R571-73 du Code de l'Environnement, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Conseil départemental au sein de ces commissions.

Ces désignations interviennent conformément au tableau repris en annexe 1.

- <u>Les comités de pilotage des Plans d'Actions en matière de Mobilité Solidaire et des Contrats</u> Opérationnels de Mobilité

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit la mise en place de Contrats opérationnels de mobilité (COM) et de Plans d'actions de la mobilité solidaire (PAMS).

Les PAMS sont des documents de nature opérationnelle. Ils définissent l'accompagnement des acteurs territoriaux en matière de mobilité solidaire auprès des publics vulnérables, à travers la mise en œuvre d'actions. Les Contrats opérationnels de mobilité définissent quant à eux les modalités de l'action commune des AOM et de la Région concernant les différentes formes de mobilités et d'intermodalités.

Le pilotage des PAMS et des COM est confié à la Région Hauts-de-France, cheffe de file de la mobilité, et au Département du Nord en qualité de copilote.

Le Département du Nord est particulièrement concerné par 4 bassins de mobilité sur les 10 que comporte la région : le bassin « Littoral Nord », le bassin « Aire Urbaine Centrale », le bassin « Hainaut-Cambrésis-Thiérache » et le bassin de « l'Arrageois ».

Considérant que les PAMS et les COM visent à coordonner les interventions pour la mobilité du quotidien des publics les plus fragiles à l'échelle de chaque bassin de mobilité, un comité de pilotage a été institué auprès de chacun d'eux.

La Région Hauts-de-France sollicite la désignation d'un représentant du Département du Nord au sein de chacun des comités de pilotage qui concernent les bassins susvisés. En conséquence, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations.

Ces désignations interviennent conformément au tableau repris en annexe 1.

- <u>Le Conseil d'administration de NORDSEM</u>

NORDSEM est une Société d'Economie Mixte d'aménagement (SEM), au capital social de 3 M€, créée en octobre 2014, à l'initiative du Département.

Elle a pour vocation la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction, de développement économique et de réhabilitation, pour le compte des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales, d'organismes publics ou privés, ou pour son propre compte, en vue principalement de développer les territoires du Département du Nord, hors périmètres de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La société est administrée par un conseil d'administration qui se compose de 18 membres. 15 sièges sont attribués aux collectivités territoriales qui se répartissent entre elles les sièges qui leur sont globalement attribués, en proportion du capital qu'elles détiennent respectivement.

Le Département favorise la cession d'une partie de ses parts à d'autres collectivités territoriales qui souhaitent soutenir l'action de la SEM dans ses actions d'aménagement des territoires du Nord. C'est ainsi qu'il a, par délibération du Conseil départemental n° DTT/2023/27 en date du 23 janvier 2023, cédé 1 680 de ses actions à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM), lui permettant ainsi d'obtenir un siège d'administrateur.

Le Département du Nord, actionnaire majoritaire, disposait de 11 sièges avant d'en céder 1 à la CAVM. 10 sièges lui sont désormais attribués.

Considérant que 11 représentants du Conseil départemental avaient été désignés au sein du Conseil d'administration, il appartient à la Commission permanente du Conseil départemental de procéder à l'aiustement de ces désignations.

Ces désignations interviennent conformément au tableau repris en annexe 1.

- <u>La Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des</u> sols Hauts-de-France

La loi 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a remplacé la conférence régionale des SCoT, créée par la loi Climat et résilience, chargée de faire des propositions en matière de territorialisation de la baisse de consommation d'espaces naturels, par une instance élargie, la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Cette instance, présidée par le Président du Conseil régional, se réunit sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

En application de l'article L.1111-9-2 du Code général des Collectivités territoriales, un représentant de chaque département du périmètre régional siège au sein de la conférence à titre consultatif.

Il appartient à la Commission Permanente du Conseil départemental de désigner le représentant du Département qui siégera au sein de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols Hauts-de-France.

Cette désignation intervient conformément au tableau repris en annexe 1.

- <u>Les commissions permanentes de l'EPINORPA</u>

L'EPINORPA est un établissement public régional à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, institué par l'article 191 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi « SRU ».

Cet établissement public, rattaché à la Région hauts-de-France, a pour objet, sur l'ensemble du territoire régional, d'acquérir et gérer, directement ou indirectement, les immeubles à usage locatif social détenus par des sociétés à participation majoritaire de Charbonnages de France dans le respect, notamment, des droits statutaires des mineurs et de leurs ayants droit.

Ses conditions d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le décret n° 2002-358 du 15 mars 2002 et son règlement intérieur.

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Président de l'établissement public, a par courrier sollicité la désignation d'une personnalité qualifiée au sein des commissions permanentes mises en place par l'EPINORPA.

Conformément au tableau repris en annexe 1, il appartient à la Commission Permanente du Conseil départemental de procéder à ces désignations.

II - Désignation des personnalités qualifiées au sein des collèges

L'article R.421-34 du Code de l'Education dispose que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans. A la demande de la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Nord, certains mandats nécessitent d'être renouvelés.

Lorsque le conseil d'administration d'un collège comprend une personnalité qualifiée, celle-ci est désignée par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN), sur proposition des chefs d'établissement et avis du Conseil départemental (le DASEN n'étant pas tenu par cet avis).

Lorsque le conseil d'administration d'un collège comprend deux personnalités qualifiées :

- la première est désignée par le DASEN sur proposition du chef d'établissement et ne requiert pas d'avis du Conseil départemental ;
- la seconde est désignée par la Commission permanente du Conseil départemental.

Conformément au tableau repris en annexe 2, il est demandé à la Commission permanente du Conseil départemental de rendre un avis favorable sur la proposition d'une première personnalité qualifiée pour le collège Théodore MONOD de ROUBAIX.

Je propose à la Commission permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4e alinéa de l'article L.3121- 15 du Code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau ci-joint repris en annexe 1;
- de formuler un avis favorable à la désignation par le Directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) de la personnalité qualifiée reprise au tableau en annexe 2.

Christian POIRET Président du Département du Nord